



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FINDET 10 18

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	FINDET 10 18
Numéro du produit	56013
Numéro CAS	308061-30-5

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Tensioactif Savons Détergent. Wetting agent Emulsifiant. Dispersant
--------------------------	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	56013

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

## FINDET 10 18

<b>Mentions de danger</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

**Contient** FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

<b>FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE</b>	<b>100%</b>
Numéro CAS: 308061-30-5	
Estimation de la toxicité aiguë (orale) :1300 mg/kg	
<b>Classification</b>	
Acute Tox. 4 - H302	
Eye Dam. 1 - H318	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

<b>Nom du produit</b>	FINDET 10 18
<b>Numéro CAS</b>	308061-30-5
<b>Commentaires sur la composition</b>	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Consulter un médecin immédiatement. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
-------------------	---

## FINDET 10 18

<b>Ingestion</b>	Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner beaucoup d'eau à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
<b>Contact cutané</b>	Consulter un médecin immédiatement. Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
<b>Protection des secouristes</b>	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur à l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées
------------------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé.
-----------------------------	---

## FINDET 10 18

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Evacuer la zone.

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Approcher le déversement contre le vent. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Étiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## FINDET 10 18

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Tenir éloigné des aliments et boissons. Garder sous clef. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE (CAS: 308061-30-5)

**Commentaires sur les composants** Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Prévoir une ventilation suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

**Protection des mains** Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 1 - 4 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins < 1 heures. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

**Mesures d'hygiène** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

## FINDET 10 18

<b>Protection respiratoire</b>	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Clair. Claire (ou pâle). Jaune.
<b>Odeur</b>	Légère.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution diluée): 6 - 7 (5%)
<b>Point de fusion</b>	5 - 11°C
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	5 - 11°C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	76°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	0.983 @ 30°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.

## FINDET 10 18

<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	10 - 50 cP @ 30°C
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Non applicable.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatile</b>	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Aucune information disponible.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.

**ETA orale (mg/kg)** 1.300,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

## FINDET 10 18

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Pas d'information disponible.

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Pas d'information disponible.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'information disponible.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Pas d'information disponible.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

### **Toxicocinétique**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **Inhalation**

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

### **Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur à l'estomac.

### **Contact cutané**

Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

### **Contact oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

### Informations toxicologiques sur les composants

**FINDET 10 18****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE****Toxicité aiguë - orale**

Indications (DL<sub>50</sub> orale) Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 1.300,0

**Toxicité aiguë - cutanée**

Indications (DL<sub>50</sub> cutanée) Pas d'information disponible.

**Toxicité aiguë - inhalation**

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Pas d'information disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire**

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

**Sensibilisation cutanée**

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

**Cancérogénicité**

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

**Danger par aspiration**

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

**Toxicocinétique**

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

## FINDET 10 18

<b>Inhalation</b>	Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### Informations écologiques sur les composants

##### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: > 1 mg/l, Poissons  
OECD 203

#### Informations écologiques sur les composants

##### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

**Toxicité** Aucune information disponible.

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** LC<sub>50</sub>, 96 heures: > 1 mg/l, Poissons  
OECD 203

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La substance est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

#### Informations écologiques sur les composants

##### FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE

**Persistance et dégradabilité** La substance est facilement biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**FINDET 10 18**

**Coefficient de partage** Non disponible.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

**Mobilité** Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Informations écologiques sur les composants****FATTY ALCOHOL ETHOXYLATE**

**Autres effets néfastes** La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

## FINDET 10 18

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020  
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 sur les détergents, modifié.

#### Listes pour la santé et l'environnement

Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Canada (DSL/NDSL)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

## FINDET 10 18

### **États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Australie (AICS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Japon (ENCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Corée (KECI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Chine (IECSC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Philippines (PICCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Nouvelle-Zélande (NZIOC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **Taiwan (TCSI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## FINDET 10 18

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4 - H302: Jugement d'expert. Eye Dam. 1 - H318: Jugement d'expert.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

### Date de révision

28-05-23

**FINDET 10 18**

<b>Numéro de version</b>	3.000
<b>Remplace la date</b>	12-09-22
<b>Numéro de FDS</b>	56013
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Signature</b>	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.